

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 398

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE 4

I. – Après le mot :

« insémination »,

supprimer la fin de première phrase de l’alinéa 9.

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« ou du transfert d’embryon ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.